

Covid-19

Le CHRU de Nancy, la Fédération du Bâtiment et des Travaux Publics de Meurthe et Moselle et l'OPPBTB unissent leurs moyens pour garantir la reprise d'activité en milieu hospitalier dans les meilleures conditions sanitaires

En raison de la crise sanitaire, le CHRU de Nancy, l'un des principaux donneurs d'ordre du territoire nancéen, avait suspendu l'ensemble de ses chantiers le 19 mars dernier afin de se conformer à l'exigence sanitaire du confinement. Suite aux dernières déclarations du gouvernement et en harmonie avec la Fédération du Bâtiment et des Travaux Publics de Meurthe et Moselle, en lien avec l'OPPBTB, organisme de prévention du Bâtiment et les procédures sanitaires, l'établissement hospitalier a décidé de contribuer à la reprise.

Sécurité et reprise d'activité au CHRU de Nancy

La reprise des activités de construction au CHRU de Nancy s'organise en fonction des procédures de l'établissement hospitaliers et suivant les préconisations institutionnelles au niveau national.

L'activité des entreprises extérieures au CHRU s'ordonne sur autorisation en 4 phases :

- L'accès sur les sites du CHRU,
- L'intervention sur les sites du CHRU Nancy,
- Le contrôle de la situation salariale des personnels des entreprises extérieures,
- Le suivi des accès des personnels des entreprises extérieures.

Avant leur retour sur les chantiers, le CHRU transmettra aux entreprises extérieures, des documents de sécurité à remplir par leurs personnels puis validés par la Direction des Services Techniques et de la Sécurité du CHRU.

Un badge sera créé par le Service sécurité autorisant les salariés de l'entreprise extérieure à intervenir sur des chantiers précis, des opérations de maintenance au sein de l'établissement.

Pour veiller au bon déroulement du protocole, chaque chantier sera soumis à un contrôle d'accès et à une vidéosurveillance pour les entrées et sorties. Des contrôles de procédures sanitaires et sécurité seront également mis en place.

Précautions sur les chantiers

En lien avec les organisations patronales de la profession et avec l'appui de médecins du travail et de préventeurs, l'Organisme Professionnel de Prévention du Bâtiment et des Travaux Publics (OPPBTB) a rédigé un **guide de préconisations de sécurité sanitaire** pour la poursuite des activités de la construction durant la période d'épidémie, approuvé par les Ministères de la Santé, du Travail et du Logement.

Ce document de préconisations propose un ensemble de mesures concrètes pour permettre une reprise progressive des chantiers (port de masque, gants, hygiène des mains, déplacements, distanciation sociale, etc.). Il revient à chaque entreprise la responsabilité de mettre en œuvre ces mesures sécuritaires pour la reprise progressive de l'activité.

Une relation de confiance entre le CHRU, la Fédération du BTP de Meurthe et Moselle et l'OPPBTB

En qualité de maître d'ouvrage, le CHRU de Nancy propose une méthode basée sur son expertise et sur les recommandations nationales en matière de protection des salariés du BTP et de gestion des chantiers en milieu sanitaire contraint. En complément du guide de l'OPPBTB, des fiches pratiques ont déjà été élaborées par le CHRU sur le port du masque, les tenues de travail et les gestes complémentaires spécifiques pour travailler sur ses sites.

A terme, l'objectif de ce travail commun, rassemblant ces 3 entités est l'élaboration de nouvelles fiches pratiques qui pourront être consultées par l'ensemble des entreprises du BTP via le site internet Prévention BTP de l'OPPBTB.

L'ensemble des chantiers seront examinés au cas par cas pour des conditions de reprise en toute sécurité, avec l'appui la FFB et des entreprises. Une reprise sereine et en toute sécurité est ainsi envisagée dans les prochaines semaines.

CONTACT PRESSE

Adeline FRACCAROLLI, chargée de communication, CHRU de Nancy : 03 83 85 2110 | a.fraccarolli@chru-nancy.fr
Stéphane ROZZI, Délégué général, Fédération du BTP de Meurthe-et-Moselle : 06 24 10 01 65 | rozzis@d54.ffbatiment.fr
Jérôme FOUGERON, Directeur Régional Grand Est de l'OPPBTB : jerome.fougeron@oppbtp.fr